

Delémont marée basse – processus de concertation

Tableau de bord des questions soulevées¹

Etat 12 août 2011

(189 questions soulevées)

CODE: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Some / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Eléments de réponse	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

01 ²	DI	Faire appel au génie de l'armée pour les travaux	L'armée n'apporte son aide que dans des situations urgentes dans les jours qui suivent un événement majeur.	BS
02	MA	Mesures en amont de Delémont	Il faudrait pouvoir retenir 4 millions de m ³ d'eau (= plusieurs centaines de terrains de foot). Or de la place est disponible pour 1 million de m ³ seulement. Selon le plan directeur cantonal (Cf. fiche n° 4.03 "Dangers naturels"), il appartient aux communes concernées d'entreprendre les mesures de sécurité, le long de la vallée de la Some en amont de Delémont. Dans son rôle de surveillance (Loi cantonale concernant l'entretien et la correction des eaux, art. 8 et 37 (LECE, RSJU 751.11, 1978), l'Office de l'environnement (ENV) fixe les exigences en matière de sécurité contre les crues et de revitalisation de cours d'eau et peut, cas échéant, ordonner aux autorités locales responsables de la police des constructions de prendre, ou de faire prendre, les mesures nécessaires. En ce qui concerne le secteur de la Some en amont de Delémont, les éventuelles mesures à entreprendre doivent être définies dans le cadre strict de la cartographie des dangers crues selon une procédure et un niveau d'exigence identiques à ceux définis pour la carte des dangers crues de la Some à Delémont. Ce faisant, les futurs travaux peuvent bénéficier d'indemnités fédérales et cantonales.	DM
03	IR	Le refoulement par les canalisations a causé plus de dégâts que les débordements de rivière. Que fera-t-on dans ce domaine ?	Les refoulements ont provoqué des dégâts dans les bâtiments; ces dégâts sont dus au débordement de la Some. Dans le cadre du plan d'alarme et d'intervention, des mesures seront prises pour limiter la surcharge de réseau d'eau usée provoquée par les débordements. La phase 2 du PGEE étudiera ces aspects.	GM
04	UR	Pourquoi a-t-on laissé construire dans les zones inondables ?	Les permis de construire délivrés jusqu'au début des années 90 l'ont été avec toutes les autorisations nécessaires, en particulier des services cantonaux et de l'ECA. Les mesures constructives ont été définies en fonction de l'état des connaissances à l'époque, sachant qu'il n'y avait pas encore de carte de dangers.	HJ
05	SB	Que va-t-on faire à la jonction Some – Birse ?	Le fonctionnement de la Birse sera étudié dans le cadre de la carte des dangers crues de la Birse. Cette étude sera menée par le canton. Selon les analyses effectuées, les crues de la Birse et de la Some ne sont pas toujours simultanées.	BG
06	CE	La capacité d'abaisser la ligne d'eau par élargissement du lit est mise en doute	L'élargissement du lit permet d'augmenter la surface à disposition pour l'écoulement de l'eau, et donc la capacité. Pour un même débit, le niveau d'eau peut être abaissé. Le profil à mettre en place et le calcul des nouvelles lignes d'eau seront étudiés dans le cadre du projet global.	BG
07	PM	La commune doit distribuer des sacs de sable à la population	A voir dans le cadre du plan d'alarme et d'intervention en collaboration avec l'EMCCD.	BG
08	AI	Pourquoi la population n'a pas été avertie ?	Un plan d'alarme et d'intervention est actuellement en cours d'élaboration. La conduite de ce dossier est confiée à l'EMCCD. Ce document permettra de fixer les niveaux d'alerte ainsi que les mesures à prendre. Les questions organisationnelles pour la prise de décision seront également définies. L'information de la population fait partie intégrante de ce plan d'alarme et d'intervention. Il est prévu d'utiliser les véhicules d'intervention munis d'haut-parleurs pour avertir les riverains.	BS

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Somme / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

10	AU	Peut-on utiliser le canal du Ticle pour éviter la montée des eaux en ville ?	La capacité exacte du Ticle n'est pas connue actuellement de manière précise. En utilisant la pleine capacité du Ticle, il serait probablement possible de diminuer le débit de la Somme de 2 à 3 m ³ /s. Lors de la crue des 8 et 9 août 2007 celui-ci a atteint probablement un peu moins de 100 m ³ /s. La proposition d'exploiter le Ticle mérite d'être étudiée. Elle devra être analysée dans le cadre du concept global de gestion des débits en ville de Delémont. Un levé topographique devra être réalisé afin de connaître les caractéristiques géométriques du Ticle (pente et section) et de pouvoir déterminer la réserve effective de capacité qu'il représente. Il faut toutefois être conscient qu'en déviant une partie des eaux de la Somme dans le Ticle, on soumet à un danger accru des secteurs de la ville jusqu'ici épargnés par les crues.	BS
11	SB	Il faut construire un canal reliant directement Morépont à la Birse	Cette éventualité sera traitée dans le cadre de l'étude du projet global. A priori, de l'espace devrait être réservé dans le cadre de l'urbanisation de la plaine de Morépont afin de pouvoir gérer les crues extrêmes.	BG
12	AI	La sécurité sur les lieux publics, les écoles en particulier, est-elle assurée ?	Le plan d'alarme et d'intervention définira des points de contrôle ainsi que des emplacements spécifiques pour la mise en place des mesures mobiles. La protection des bâtiments publics et des installations techniques (transformateurs, distribution d'électricité) fait partie des priorités de ce plan.	BS, HJ
13	DI	La construction d'une digue ne servira à rien, sinon à faire monter le niveau d'eau en aval	Les digues permettent d'augmenter la capacité du cours d'eau et donc de diminuer le danger d'inondation. Dans la mesure du possible on devrait éviter les digues proches du cours d'eau car tant d'un point de vue sécuritaire qu'environnemental, c'est la solution la moins intéressante. Des arrière-digues loin du cours d'eau, c'est-à-dire au-delà de la distance de biodiversité permettent d'éviter des inondations tout en laissant suffisamment de place à la rivière. Dans le cadre de mesures urgentes et transitoires, des digues à proximité du cours d'eau sont acceptables et permettent d'améliorer sensiblement la sécurité.	BG
14	IR	Il faut faire installer des clapets anti-retour dans les canalisations pour empêcher la Somme de refluer dans les maisons	Il est possible d'installer des clapets anti-refoulement, mais la pose doit être étudiée de cas en cas. En effet la pose de clapets anti-refoulement dans certains cas peut causer d'autres problèmes, la séparation des eaux pluviales et des eaux usées est indispensable pour garantir un bon fonctionnement du clapet. Il est également possible de prévoir des siphons de sols avec fermeture anti reflux, exemple Von Roll 1791 à 1794 "Ville de Bâle".	GM
15	UR	A quoi les propriétaires d'immeubles doivent-ils s'attendre ?	Lors de tout dépôt d'une demande de permis de construire, des mesures de protection sont systématiquement exigées, depuis mai 2007 en particulier (date de la livraison officielle de la carte des dangers au Conseil communal). Lors de la prochaine révision du plan d'aménagement local, des mesures d'ordre général seront fixées par type de zone, en fonction du degré de danger notamment.	HJ
17	DI	Une digue fera un effet entonnoir puis le niveau de la Somme augmentera, ainsi que celui de la nappe phréatique...	L'augmentation de niveau entraînée par les digues est faible et inhérent à la mesure. L'effet sur la nappe phréatique est faible et diminue avec l'éloignement du cours d'eau.	BG
18	DI	Avec les arrières digues, une forte érosion des berges est à craindre	L'augmentation de la hauteur d'eau a pour effet d'augmenter le pouvoir érosif du cours d'eau. En cas de forte crue, l'érosion sera plus importante. Dans le cadre de mesures urgentes et transitoires ces érosions sont acceptables.	BG
19	MA	Selon les mesures qui seront prises en amont de Delémont, elles contribueront également à faire monter le niveau de la Somme	Conformément au plan directeur cantonal, fiche n° 5.01 Gestion globale de l'eau, c'est le rôle de l'autorité de surveillance, en l'occurrence l'Office de l'environnement, de veiller à ce que les mesures qui seront prises en amont de Delémont ne péjorent pas la situation à Delémont.	DM

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

20	CE	Les ponts doivent faire l'objet d'un examen	Les Travaux publics effectuent très régulièrement des visites des ponts afin de garantir qu'aucun obstacle n'entrave l'écoulement des eaux. De plus, après chaque période de décrue nous allons enlever les embacles. Concernant les gabarits de passage, le bureau BG a étudié chacun des ponts. Aucune adaptation urgente n'est à faire. A reprendre dans les projets de détail.	GM
21	CE	Plus on corrige les cours d'eau, plus les dégâts en cas de crue sont importants	C'est le cas si on laisse moins de place au cours d'eau. Dans le cadre du concept global il est prévu de donner plus d'espace à la Sorne partout où cela est possible.	BG
22	DI	La construction des digues est une source de danger	En effet, la digue induit un risque par la possibilité qu'elle cède. S'il y a un défaut de construction, une digue peut être source de danger. Etant donné que le niveau d'eau est supérieur, en cas de rupture, le danger est accru. Aussi longtemps que les conditions restent inférieures aux valeurs de dimensionnement, la digue augmente la sécurité. Au-delà son effet peut être nul. Toutes les mesures seront prises afin d'éviter une rupture des digues. Cela dit, une rupture de digue ne peut être exclue en cas d'événement exceptionnel, imprévisible par définition.	BG
23	SB	Il faut s'occuper de la Sorne en premier à sa sortie de la ville et ensuite à son entrée	Cela dépend du type de mesures envisagées, mais dans tous les cas, les mesures prises en amont ne doivent pas augmenter le danger à l'aval.	BG
24	UR	Il ne faut plus construire en zone bleu et laisser cet espace à l'eau	Les zones bleues ne sont pas inconstructibles, elles nécessitent par contre des mesures de protection. A terme, après la réalisation de toutes les mesures prévues au crédit-cadre, les zones rouges et bleues disparaîtront.	HJ
25	DI	Ne pourrait-on pas rapidement corriger le secteur des abattoirs qui est un point noir ?	L'aménagement d'une arrière-digue dans le secteur des abattoirs dans le cadre des mesures urgentes permet de garantir qu'un événement comparable à celui d'août 2007 ne provoquera aucun dégât lié à des débordements. Cette arrière-digue est aménagée à titre provisoire pour une durée de 5 ans au maximum. L'élaboration d'un plan spécial dans le secteur, suite au concours European, conduira à la réalisation des mesures définitives garantissant le niveau de sécurité fixé par la carte des dangers.	BS
26 ³	DI	Bassin d'expansion de la Birse sur les terres agricoles aux abords de Courroux ?	Le périmètre de la Confluence de la Birse avec la Scheulte et la Sorne, au lieu dit "Le Colliard", présente par ses conditions hydrographiques et topographiques un grand potentiel de développement d'une zone alluviale (zone d'expansion de crues) dans le bassin versant de la Birse. Ce site offre de surcroît une très bonne visibilité et une grande facilité d'accès au public pour les loisirs. Ces qualités intrinsèques se sont révélées suffisantes pour en faire une mesure phare du PREE Birse.	DM
27	MA	Y a-t-il des contacts avec les communes situées en amont de Delémont ?	La procédure de la "carte des dangers" est une exigence préalable à la réalisation d'ouvrages de protection et de revitalisation de cours d'eau. Cette tâche incombe sur tout le territoire cantonal à la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Sa mission doit être achevée d'ici à fin 2011. Le financement de ces travaux de cartographie est pleinement assuré par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'ENV et l'ECA JURA. Pour l'analyse des phénomènes d'inondation, les études à venir seront menées sur des territoires cohérents du point de vue de leur fonctionnement hydrologique. Ces territoires dépassent les limites communales. Suite aux crues du mois d'août 2007, le programme d'activité de la CCDN va s'accélérer sur les territoires qui ont principalement été touchés par les inondations, à savoir : la vallée de la Birse (Courrendlin, Courroux, Delémont et Soyhières), Develier, la partie inférieure de la Scheulte (Vicques et Courroux).	DM
28	CE	Pourquoi ne pas creuser le lit de la Sorne depuis la Grande Ecluse jusqu'à sa confluence avec la Birse ?	Le débit serait trop rapide et provoquerait des inondations en aval, par exemple vers Laufon En plus d'accélérer le débit, d'un point de vue technique, d'autres problèmes se posent. Dans l'état actuel, l'altitude de la confluence de la Sorne avec la Birse est un point fixe et mis à part le secteur centre où la pente est plus faible et les quelques seuils qui réduisent la pente de la Sorne, la pente de la Sorne dans la traversée de Delémont est relativement constante. On ne pourrait donc pas augmenter sensiblement la capacité uniquement en approfondissant le lit de la rivière.	BG

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

29	MA	Ne faudrait-il pas agir en amont ?	Il n'y a pas suffisamment de terrains inondables. La solution d'élargir le lit de la Sorne lui donnera plus de volume tout en n'accéléralant pas son débit. Les crues d'août 2007, n'ont occasionné aucun dommage notable dans la vallée de la Sorne, à l'exception d'un cas isolé à Courtételle, pour lequel une étude est en cours. La carte indicative des dangers crues actuellement en cours sur l'entier du territoire jurassien permettra d'ici à la fin 2008 de préciser l'état de vulnérabilité aux inondations des territoires bâtis situés en amont de Delémont, puis de passer à l'action, si la situation l'exige.	DM
30	MA	Pourquoi ne pas prévoir des bassins dans le secteur du centre d'entretien de l'A16 et de faire la même chose autour de Courroux pour la Birse ?	Selon l'Office de l'environnement, pour résoudre totalement les problèmes actuels, les travaux seraient très importants et il faudrait des surfaces équivalant à plusieurs centaines de terrains de football. Par contre, la possibilité de réaliser quelques zones inondables de moindre importance est à l'étude.	HJ
31	IR	Les travaux auront-ils un impact sur la nappe phréatique ?	Les changements de niveau devraient être assez faibles. L'altitude du fond du lit ne devrait a priori pas changer fondamentalement, en conséquence hors des périodes de crues, l'influence de la Sorne sur les nappes phréatique devrait peu changer. Dans tous les cas les interactions Sorne – nappe devront être analysées dans le cadre de l'élaboration du projet global et des projets de détail.	BG
32	FIN	Qu'en est-il du financement ?	Les mesures urgentes prises suite aux inondations des 8 et 9 août 2007 sont chiffrées à environ 600'000 fr. Les subventions de la Confédération et du Canton représenteront environ 52% de ces coûts. Un crédit sera soumis au Conseil de ville en avril 2008. La réalisation des mesures définitives est devisée à 12 à 17 mios de fr. (15 mios selon devis de juillet 2009). Les subventions de la Confédération et du Canton représenteront au minimum 51% de ces coûts. Cette participation pourrait être revue à la hausse selon la qualité écologique des mesures retenues. Ces mesures seront financées par un crédit à rembourser par le fonds des digues.	BS
33 ⁴	MA	La vision globale de la revitalisation des cours d'eau n'est pas prise en compte	Pour remplir ses fonctions vitales, un cours d'eau doit présenter une morphologie proche de l'état naturel. Il a besoin d'espace, la structure de son lit doit être diversifiée et les obstacles à son libre parcours doivent être supprimés. Ce sont là les objectifs du catalogue de mesures du Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) de la Birse établi en 2006. Le projet "Delémont, marée basse..." intègre pleinement ces demandes.	DM
34	CE	Attention à protéger dans la mesure du possible les sous-berges	Dans le cadre des projets de détail, on veillera à favoriser la faune et la flore, et en particulier l'habitat du poisson.	BG
35	SB	La carte des dangers ne prend pas en compte la Birse...	En effet, la carte des dangers de la Birse doit encore être réalisée (voir question 5 SB).	BG
36	DI	La gestion de la végétation suscite des interrogations. La solution "moutons" est-elle envisagée ?	Un des objectifs du projet global sera de revitaliser la Sorne autant que possible. Dans ce cadre on privilégiera le développement d'une végétation proche de l'état naturel. Les besoins en entretien seront analysés et les aménagements viseront également à limiter l'entretien. Une solution "mouton" semble peu intéressante du point de vue environnemental.	BG
38	FIN	Comment arrive-t-on au chiffre de 100 millions de dégâts potentiels ?	Il s'agit du cumul des dommages potentiels pour une crue extrême (= environ 1.5 * une crue centennale) où tous les processus de danger sont réalisés.	BG
40	UR	Le projet centre gare est-il accompagné d'une réflexion urbanistique ?	Un concours d'idées en urbanisme sera lancé en 2008 en principe. Il concernera plusieurs espaces le long de la Sorne.	HJ
41	SB	Il faudra également communiquer ce qui est entrepris à l'aval (Soyhières, Laufon)	Sera effectuée.	DM

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

42	UR	Quand seront connus les résultats du concours Europan ?	Les résultats ont été présentés en mars 2008, lors d'une exposition ouverte au public. Un débat a été organisé en juin 2008 sur la suite à donner à ce concours.	HJ
43	IR	Que peut-on faire contre les refoulements de la nappe phréatique ?	Assurer que les bâtiments et les collecteurs soient étanches. Eviter que les drainages ne soient reliés aux collecteurs d'eaux usées	BG
44	CE	Abattage d'arbres	Les mesures urgentes d'entretien ont été réalisées en février – mars 2008.	HJ
45 ⁵	CE	Un curage sévère s'impose dans le lit de la Sorne à travers la ville	Des travaux de curage ont été réalisés dans le lit de la Sorne en aval de la rue Auguste Quiquerez et entre la Grande Ecluse et le Centre professionnel. Le comité de pilotage étudie actuellement d'autres tronçons méritant des curages, en particulier en amont des Abattoirs, jusqu'au collège. Le concept global qui sera mis en œuvre suite à l'approbation du crédit-cadre prévoit dans le secteur centre-gare une intervention lourde sur le lit de la Sorne. Celui-ci sera abaissé afin d'éviter tout débordement en cas de crues d'un temps de retour inférieur entre 100 et 300 ans. La capacité de la Sorne en ville sera ainsi nettement accrue. L'approfondissement moyen du lit requis est estimé à 80 cm environ.	BS
47	CE	Diminuer les enrochements dans le secteur entre le pont Blancherie et le pont de la Maltière	Nous ne savons pas exactement pourquoi ces enrochements (épis) ont été mis en place. Dans tous les cas ils réduisent la section d'écoulement et donc la capacité. En fonction de leur rôle la possibilité de les supprimer peut varier : <ul style="list-style-type: none"> • Les épis ont pour objectif de protéger le mur en extérieur de courbe → la suppression des épis peut être délicate si l'on n'entreprend pas d'importants travaux de consolidation du mur. • Les épis servent à diversifier l'écoulement → d'un point de vue statique il pourrait être supprimé, d'un point de vue environnemental, il faut évaluer leur importance → sera étudié dans le cadre du projet de détail.	BG
49	AU	Le pont CFF est un obstacle important	En effet la capacité du pont CFF est très faible → sera étudié dans le cadre du projet global	BG
50	CE	Manque de curage dans le secteur du pont CFF	Le curage a été réalisé	
51	AU	Aménagement d'une passe reliant la rue Auguste-Quiquerez à la Sorne dans le secteur du transformateur électrique	Cette mesure aurait permis de réduire légèrement la quantité d'eau qui s'est écoulée vers le quartier de Morépont dans le cadre de la crue de 2007. La faisabilité technique devrait être étudiée par les TP	BG
52	IR	Le réseau des canalisations, avec les déversoirs d'orage, devrait être contrôlé	Tous les déversoirs d'orages sont contrôlés annuellement, mais également après les décrues.	GM
53 ⁶	MA	Les questions du bassin versant ne sont pas abordées de façon pertinente	La stratégie de la Confédération en matière d'aménagement de cours d'eau est centrée sur la gestion intégrée des risques. Le projet "Delémont, marée basse ..." s'efforce de mettre en œuvre cette politique tout en veillant à valoriser les qualités naturelles de la rivière. L'excellente publication n° 61f de novembre 2006 de l'EAWAG (Institut national de recherche de l'Eau) intitulée "Protection contre les crues et revitalisation : de nouvelles voies pour nos rivières" démontre que les approches sécuritaire et naturaliste peuvent se compléter harmonieusement.	DM

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

54	AU	Manque une simulation des débits ou des flux, à des endroits très ponctuels, à des moments précis	Des travaux sont en cours et la carte indicative des dangers liés à l'eau pour le canton du Jura devrait être livrée à l'automne 2008 Dans le cadre de la carte des dangers la Sorne a été modélisée dans le logiciel HEC RAS (simulation 1D). L'hydrologie a également fait l'objet d'analyse détaillée. A plus large échelle, une carte indicative des dangers liés à l'eau est en cours d'élaboration par la CCDN.	BG
55	AU	Faut-il plutôt ralentir ou accélérer le cours d'eau ?	Dans la mesure du possible on essaie de ralentir les cours d'eau pour diminuer les problèmes à l'aval.	BG
56	MA	Il faut retenir l'eau le plus possible et le plus à l'amont possible	Les crues s'inscrivent dans les fluctuations naturelles des processus hydrologiques : elles concourent à déterminer le niveau de productivité et de diversité biologiques des plaines inondables et contribuent notamment à la fertilité du sol, à la formation et au renouvellement des habitats et aux échanges de nutriments et d'organismes (tiré de "Aspects écologiques de la gestion intégrée des crues", Organisation météorologique mondiale (OMM), août 2006). Dans une vision de gestion durable des eaux, toutes les mesures susceptibles de bouleverser ces processus naturels doivent autant que possible être évitées, l'artificialisation des lits de cours d'eau comme la construction de barrages de retenue. Les solutions à mettre en œuvre résultent de pesées d'intérêts, compte tenu des mesures prises dans d'autres domaines, globalement et dans leur interaction. Par ailleurs et pour les mêmes raisons, il faut encourager les mesures qui visent à rétablir les situations dans lesquelles ces processus sont les plus déséquilibrés, par le maintien notamment de zones inondables, là où les personnes et les biens d'une valeur notable ne sont pas en danger.	DM
57 ⁷	AU	Requête de M. Simonnin concernant la protection de sa propriété	Les mesure seront mises en œuvre pour assurer que le niveau du mur propriété de Monsieur Simonnin - arrière digue Morépont - soit supérieur au niveau de la digue. Selon l'engagement par la Commune à l'égard de M. Simonnin, la situation de ce dernier ne devra pas être péjorée – Mesure réalisée.	BG / HJ
59	AU	Problématique du retrait de l'eau / piège à poissons	Par rapport à ce problème, l'arrière-digue ne devrait pas changer la situation; les débordements seront plutôt en diminution grâce aux arrière-digues. → sera étudié dans le cadre du projet de détail.	BG
61	AU	Maintien du chemin piétonnier le long de la Sorne (Morépont)	Le maintien du chemin est prévu, même durant les prochains travaux.	GM
62	DI	Rupture arrière digue Morépont hauteur passerelle ?	L'arrière digue vient "s'appuyer" contre la passerelle qui se trouve plus haut que la plaine. Il n'y a donc pas de rupture de la digue.	BG
63	AU	Rapport T. Voelke (questions générales + temps de retour et mesures des débits)	Le rapport établi par M. Théo Voelke a été distribué aux différents services de l'administration communale et aux mandataires chargés de la mise en œuvre de la carte des dangers. Ce document apporte des informations précieuses sur le comportement de la Sorne et les niveaux d'eau atteints lors des événements des 8 et 9 août 2008. L'appréciation du débit de pointe et du temps de retour de l'événement par M. Théo Voelke et par le bureau BG diverge sensiblement. La ligne d'eau pour l'événement 2007 a été modélisée au moyen du logiciel de calcul HEC-RAS. Il s'agit d'un modèle 1D largement utilisé pour le calcul de ligne d'eau en rivière. Nous obtenons une bonne adéquation entre les niveaux observés et le modèle avec un débit de pointe dans la Sorne de 90 m ³ /s. Il faut savoir que tant l'analyse de M. Th. Voelke que le calcul HEC-Ras sont entachés d'une certaine incertitude. Concernant le temps de retour de l'événement, les données automatiques fournies par l'OFEV ne peuvent pas être employées telles quelles. Dans le cadre de l'élaboration de la carte des dangers, des analyses statistiques détaillées ont été établies pour déterminer le débit de la Sorne en fonction du temps de retour. En conclusion, les valeurs de la carte des dangers, qui ont été validées par la Ville, la RCJU et l'OFEV, sont à prendre en	BS

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

			considération.	
64	DI	Entretien des digues	Les digues seront fauchées régulièrement par les TP comme demandé par l'agriculteur et la FRI pour éviter la propagation des mauvaises herbes.	GM
66 ^b	CT	Le groupe de concertation peut-il avoir des informations par rapport à la micro-centrale prévue à la Grande Ecluse ?	Oui une information sera donnée lors de la séance de concertation du 10 juin. Actuellement, le projet est au stade du projet définitif. L'intégration de la microcentrale, y compris paysagère, a été prise en compte dans le projet « Delémont marée basse ». Le bureau BG a un mandat de coordination pour atteindre cet objectif.	
67	UR	La Sorne appartient-elle à la commune ?	La Sorne est placée sous la responsabilité de la commune et est gérée par le cadre fixé par le règlement sur l'arrondissement des digues.	
68	SB	Quels sont les effets au niveau de la confluence Birse-Sorne ?	Le projet tel qu'il est développé actuellement n'influence pas le secteur entre Morépoint aval et la confluence Birse / Sorne. Ce secteur sera étudié en détail dès que les résultats de la carte des dangers de la Birse seront connus.	
69	CE	La capacité de la Sorne est-elle augmentée dans le secteur de Morépoint aval ?	Toutes les mesures seront prises afin de garantir, à terme, le passage d'un débit caractéristique d'une crue centennale à tricentennale ($Q_{100} - Q_{300}$).	
70	AU	Le projet a-t-il des effets sur la température de la Sorne ?	A priori il n'y a pas d'effet si une arborisation suffisante est maintenue, comme actuellement, le long du cours d'eau.	
71	AU	Les changements climatiques sont-ils pris en compte ?	Les changements climatiques ne sont pas analysés en tant que tel. Cependant le projet assure une bonne gestion des risques en cas de dépassement du débit de projet. En ce sens il maximise les chances de répondre favorablement aux changements climatiques.	
72	AU	Les élargissements permettent-ils d'améliorer la diversité environnementale en générale (écologie, paysage, etc) ?	Oui. Il est nécessaire de garantir aussi bien la protection contre les crues que le maintien des fonctions écologiques et la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, une largeur de 15 m sera réservée à la nature de chaque côté du cours d'eau, dans tous les secteurs le permettant. A Morépoint et au Gros Seuc, une bande de 30 m sera réservée en rive droite, l'autre rive ne permettant pas un tel aménagement.	
73	DI	Il faudrait conserver la digue existante à Morépoint pour économiser de l'argent	Cette digue est provisoire, l'autorisation de construire et l'autorisation de police des eaux du Canton demandent que la digue soit remplacée dans les 5 ans. Son maintien n'est pas possible car le débit de crue visé (Q_{100} à Q_{300}) n'est pas garanti. La digue est également en conflit avec le projet d'urbanisation de la partie Est du secteur Morépoint.	
74	AU	Les grands arbres sont importants	Sur la base d'un relevé détaillé de la végétation, une analyse sera effectuée afin de déterminer quels arbres doivent être conservés. Toute la végétation ayant une fonction écologique importante sera conservée dans la mesure du possible.	
75	AU	Les gouilles sont importantes pour les batraciens et les insectes	La problématique des habitats et des autres milieux naturels sera développée dans la suite du projet. L'étude doit prendre en compte la faune dans sa globalité, les zones d'eau calme en font bien évidemment partie.	
76	AU	Les secteurs boisés coûteront cher au niveau de l'entretien	Un plan de gestion global et d'entretien des cours d'eau sur la commune de Delémont sera établi. Il permettra de rationaliser les frais d'entretien.	
77	UR	Des cheminements de part et d'autre de la Sorne sont-ils vraiment réalisables ?	A priori, un seul chemin sera réalisé lorsque les contraintes des lieux l'imposent ou lorsque les moyens financiers ne le permettent pas (objectif d'éviter un projet trop coûteux).	
78	AU	Que devient la passerelle du Gros Seuc ?	Elle sera maintenue, éventuellement avec quelques adaptations constructives.	
79	CE	Par rapport au modèle de Porrentruy, il faudrait éviter de réaliser des sortes de marches d'escaliers en guise d'accotement dans le secteur centre	L'aménagement proposé est décrit sur les coupes 7 et 8 du document "carte des dangers de la Sorne – synthèse des propositions paysage, hydraulique, génie biologique" du 19 mars 2009. Le projet proposera un aménagement permettant l'amélioration écologique du secteur et favorisant la migration aval-amont ainsi que les caches pour la faune.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

80	IR	En période de hautes eaux sur le secteur centre, la nappe phréatique pourrait-elle être plus haute en raison de la suppression du fond du lit bétonné ?	La Molasse, pratiquement étanche, se trouve probablement vers 3 à 4 m de profondeur. L'influence de la Sorne sur la nappe phréatique ne devrait pas changer fondamentalement. Le projet devra bien évidemment démontrer cette affirmation et le comportement de la nappe phréatique avec les aménagements proposés sera étudié.	
83	DI	Sur la coupe 0 du document présenté lors de la séance de concertation du 19 mars, la voie CFF n'est pas protégée	La suppression de la digue existante au bord de la Sorne va permettre l'aménagement d'une zone inondable sur le secteur En Dozière. Ces travaux devront bien évidemment être couplés à un remodelage du terrain le long de la voie CFF afin de protéger les infrastructures ferroviaires.	
84	CE	Que faire de la rive gauche du secteur du camping ?	Cette berge sera renforcée et revitalisée.	
85	UR	A Delémont, les terres agricoles ne cessent de diminuer. Il faudrait conserver un maximum de surface en SAU, ce qui permettrait d'assurer l'entretien	Un maximum de surface en SAU sera conservé. Cependant, s'il n'est pas possible de conserver certaines surfaces, spécialement sur le secteur En Dozière, des solutions seront discutées avec les propriétaires, les exploitants et les représentants des instances agricoles.	
86	AU	L'aménagement du Colliard est une belle réussite. Peut-on prendre exemple sur ce site ?	A ce stade du projet, il est encore possible de prendre en compte et de corriger plusieurs aspects. Des renseignements seront pris et le projet s'inspirera le plus possible du Colliard, si cela se révèle judicieux pour les sites à aménager aux abords de la Sorne.	
87	AU	Il ne faut pas fermer le site de Dozière au public	Les liaisons piétonnières existantes seront maintenues. Des accès ponctuels à la rivière pourraient être prévus si les fonctions écologiques du site peuvent être garanties. Le concept d'aménagement sera présenté au groupe de concertation pour validation/adaptation, spécialement aux représentants des milieux de la nature, aux exploitants et aux propriétaires fonciers.	
88	CE	L'objectif dans le secteur centre doit être de diversifier le fond du lit en garantissant les objectifs de protection	Le lit sera abaissé, ce qui améliorera la capacité de la Sorne dans ce secteur (objectif : garantir une capacité de 110 à 150 m ³ /s). Ces travaux impliquent le remplacement du fond actuel bétonné par un lit le plus naturel possible. La diversification du lit et l'amélioration des fonctions écologiques est une préoccupation majeure des responsables du dossier. Cependant, il faut être conscient que les moyens d'action sont limités sur ce tronçon.	
89	AU	Il faudrait inclure la petite faune, les oiseaux et les amphibiens à la réflexion	La démarche se voulant globale, l'ensemble de la faune sera prise en compte dans la réflexion, tant au niveau de l'habitat, des caches et de la migration aval-amont.	
90	FIN	Dozière est en dernière priorité, le financement est-il assuré ?	Le financement du projet « Delémont Marée basse » doit être assuré par le fond des digues. Les analyses effectuées montrent qu'il est possible de financer le projet dans son ensemble, sous réserve de la votation d'un ou plusieurs crédit-cadre. La stratégie d'un financement global ou par tranche sera définie prochainement.	
91	AI	Le camping est très exposé au danger, qu'est-ce qui est prévu à court terme?	L'évacuation du camping fait partie des premières mesures prévues par le plan d'alarme et d'intervention. Celui-ci sera mis en place le plus vite possible.	
92	FIN	Attention les ressources financières à disposition par la taxe des digues ne sont pas de 400 000.- CHF par année. A ce montant, il faut déduire les frais d'exploitation.	Les analyses financières effectuées tiennent compte des frais annuels d'exploitation. La mise en place d'un plan de gestion global et d'entretien des cours d'eau pourrait permettre d'augmenter les ressources financières si une rationalisation des frais d'exploitation est possible.	
93	FIN	Qu'est-ce qui est fait comme entretien avec 100 000.- CHF par an ?	Une analyse des prestations est en cours. Les travaux 2009 prévus, accompagnés d'un budget, seront présentés à la commission des digues.	
94	AU	Le secteur en Dozière pourrait-il être recolonisé par le castor ?	Nous n'avons pas de réponse à ce stade de l'étude. La question sera traitée lors de l'élaboration de l'avant-projet.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

95	AU	Il faudrait créer un réseau écologique depuis la Migros vers l'amont de la Sorne et de Delémont à Rossemaison.	Il s'agira de rassembler les différents acteurs pour la mise en place du réseau intercommunal OQE. Cette tâche doit être initiée par les agriculteurs eux-mêmes. Le canton appuie cette initiative.	
96	CE	Il faut diversifier les écoulements et la Sorne dans le secteur de la Blancherie	Ce secteur doit encore être étudié. Des mesures pourraient être prise, sous réserve de capacités financières suffisantes et d'une amélioration écologique avérée.	
98	AU	Sur la coupe 7, le pont se trouve sur le chemin de l'école de nombreux élèves, il faut éviter qu'ils soient tentés de s'approcher de la Sorne	Des mesures constructives simples peuvent être mises en place (par exemple barrières adaptées), si cette variante du projet est retenue.	
99	UR	Lors de la construction des murs sur les berges de la Sorne en Ville de Delémont, les riverains ont gagné du terrain. A qui appartient ce terrain, existe-t-il des servitudes. Pourrait-on placer les nouveaux murs en retrait ?	Cette question sera analysée de cas en cas. Les droits acquis ne peuvent être supprimés, sauf par des mesures contraignantes certainement coûteuses.	
100	CE	La rive droite du secteur camping est la dernière berge naturelle de la Sorne. La sous berge est très intéressante. Il faut conserver cette berge.	La conservation de cette berge naturelle sera étudiée dans la suite des études. Le maintien des espaces naturels existants doit faire partie du concept général.	
101	AU	Il faut bien délimiter les zone d'accès à la Sorne et éviter les zones de fraie	L'interaction entre les activités humaines (loisirs, détente, etc) et les milieux naturels doit être prise en compte dans le projet. Les conflits d'intérêts seront évités dans la mesure du possible.	
102	FIN	Il faut éviter de saucissonner le projet. Il est nécessaire de garder une vision globale et d'assurer que tout sera fait.	L'objectif est effectivement de disposer d'une vision globale. La stratégie de financement sera définie prochainement.	
103 ⁹	DI	Plan directeur – fiche n°1 : pourquoi la construction de l'arrière-digue n'a pas encore débuté ?	Le programme de réalisation a été modifié pour respecter la période de nidification. Le début des travaux est fixé au 29 juin. Les abattages ne pourront se faire que depuis le 1 ^{er} août. Cette réorganisation du chantier est un bon exemple du processus participatif dans lequel les intérêts de chaque partie sont prises en compte dans la mesure du possible.	HJ
104	AU	Plan directeur – fiche n°1 : les arbres abattus seront-ils remplacés ?	Des mesures compensatoires sont prévues (plantations notamment).	HJ
105	DI	Plan directeur – fiche n°1 : il ne faut pas construire trop de digues.	Il est prévu de construire des digues qu'aux endroits où des mesures alternatives plus "naturelles" ne sont pas possibles.	DS
106	UR	Plan directeur – fiche n°1 : il y a conflit d'intérêt sur la zone inondable prévue. Cette surface est à la fois en zone de protection de la nature (PNc) et en surface d'assolement (SDA) ?	Une concertation avec les milieux agricoles sera organisée. Il n'est pas exclu de proposer un échange de terrain pour une prise en main publique de cette surface. La possibilité de maintenir les terrains en SDA sera examinée, dans tous les cas.	HJ
107	AU	Plan directeur – fiche n°1 : existe-t-il une carte des dangers après mesures ?	Non, pas pour l'instant. La carte des dangers sera bien évidemment mise à jour périodiquement lorsque des mesures seront terminées.	DS

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Somme / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

108	CE	Plan directeur – fiche n°1 : il faut prévoir des refuges à poissons et non pas une rivière uniforme.	De telles mesures sont prévues. Les mesures préconisées dans le lit de la rivière tiennent compte de la faune piscicole.	FG
109	AU	Plan directeur – fiche n°1 : une surface d'un hectare a été urbanisée (halle des métiers du bois) et aucune compensation n'a été trouvée.	La commune de Delémont a pris tous les engagements possibles sur cette problématique. La question de la compensation restante doit faire l'objet d'une négociation entre le Canton et les associations concernées (WWF, Pro Natura).	DS
110	CE	Plan directeur fiche n°2 : il faut s'attendre à trouver des sols pollués en rive droite.	La présence de sols potentiellement pollués sur ce secteur est connue. Il s'agira également de limiter les excavations sur certains tronçons.	DS
111	UR	Plan directeur fiche n°2 : des accès pour les pêcheurs doivent être prévus sur l'ensemble du tracé.	Oui, dans toute la mesure du possible. Il ne sera en effet pas toujours possible de le faire, notamment lorsque les parcelles privées longent directement les murs de soutènement du canal.	DS /HJ
112	AU	Plan directeur – fiche 2 : le bras mort derrière l'école professionnelle pose un réel problème d'entretien : est-il possible de l'aménager afin qu'il ne soit pas utilisé comme déchetterie, comme c'est le cas actuellement ?	Il sera tenu compte de cette remarque pertinente dans les prochaines études.	HJ
113	CE	Plan directeur – fiche n°3 : on approfondit le lit pour augmenter la capacité de la Somme et on augmente la rugosité du lit. N'est-ce pas contradictoire ?	Les calculs hydrauliques prouvent que les aménagements proposés permettent une augmentation de la capacité d'écoulement. Ils permettent également une amélioration écologique non négligeable. Il n'y a donc pas de contradiction.	AM / DS
114	CE	Plan directeur – fiche n°3 : la position des terrains molassiques (marne) est-elle connue ?	Avec l'approfondissement, le lit se trouvera probablement dans les terrains molassiques. Cette couche très peu perméable a une épaisseur de 40 à 50 m. Le toit de cette "couche" se trouve a priori vers 4 à 5 mètres de profondeur. Ces hypothèses devront bien évidemment être vérifiées.	DS
115	CE	Plan directeur – fiche n°3 : la suppression des piliers Voegele est-elle envisagée ?	Une rencontre avec le propriétaire actuel (Voegele) est prévue dans les prochains mois : les mesures à prendre feront l'objet d'une négociation. Actuellement, le propriétaire du bâtiment doit répondre des dommages que ces piliers peuvent provoquer. (cf. conditions fixées dans le permis de construire délivré dans les années 1960).	HJ
116	UR	Plan directeur – fiche n°3 : quel est l'apport de la mesure 23 (passerelle entre la terrasse Migros et le pont de la Maltière) ?	Cette mesure permet la continuité du cheminement piétonnier à cet endroit. Il ne s'agit pour l'instant que d'une option. Cette mesure n'est pas prioritaire.	DS
117	AU	Plan directeur – fiche n°3 : qu'en est-il de la stabilité du pont de l'Avenue de la Gare ?	Un crédit pour la réfection de ce pont sera demandé à l'automne 2009. Les travaux doivent se faire impérativement en 2010, l'état des trottoirs étant critique.	DS
118	FIN	Plan directeur – fiche n°3 : quel est le coût des mesures prévues sur ce secteur ?	L'avant-projet de ce secteur est en cours. Des informations complémentaires seront disponibles en août 2009.	DS

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

119	FIN	Plan directeur – fiche n°3 : l'autofinancement du fond des digues est-il garanti ?	Le fonds des digues permet de financer un investissement maximal de 15 mio. Ceci a été vérifié avec le Service financier communal qui gère ce fonds. Si le devis devait être supérieur à 15 mio, un redimensionnement du projet sera nécessaire. Il s'agira cependant de garantir l'objectif principal : la protection des personnes et des biens contre une crue de la Sorne supérieure à la crue centennale.	DS
120	AU	Plan directeur – fiche n°3 : est-il prévu de végétaliser les murs ?	C'est une mesure qui est prévue, l'espèce n'est pas encore définie.	DS
121	AI	Plan directeur – fiche n°3 : qu'en est-il de l'aspect sécurité et juridique quant à la protection des usagers lié au projet des gradins prévus au Quai de la Sorne notamment ?	Toutes les mesures de sécurité recommandées par la loi et les normes seront prises en compte dans toute la mesure du possible. Il conviendra notamment d'intégrer les recommandations du bpa, sans toutefois tomber dans des mesures excessives et disproportionnées.	DS
122	AU	Plan directeur – fiche n°3 : dans son rapport, M. Voelke considère des coefficients de rugosité sur le secteur centre différents de ceux utilisés par les auteurs du projet.	Les coefficients considérés par M. Voelke et les auteurs du projet ne sont pas très différents. Par contre, les méthodes de calcul le sont fondamentalement : M. Voelke fait un calcul sur une section alors que les auteurs du projet utilisent un logiciel reconnu permettant un calcul sur l'ensemble de la rivière. Le résultat en est une estimation différente du débit de la crue 2007. Le débit obtenu par les auteurs du projet, soit 90 m3/s, a été validé par l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) et le Canton (ENV). Une réponse écrite détaillée a été faite à M. Voelke. A noter que, dans les grandes lignes, les conclusions du rapport de M. Voelke (à part le débit) rejoignent celles du projet "Delémont marée basse".	AM / DS
123	CE	Plan directeur – fiche n°4 : l'élargissement de la rivière doit se faire progressivement afin d'éviter les phénomènes d'érosion.	Une attention toute particulière est donnée dans le projet aux phénomènes d'érosion et de transports solides. La maîtrise de ces processus garantira la stabilité des berges et des ouvrages, assurera le passage de la crue de projet et limitera l'entretien du cours d'eau.	DS
124	AU	Plan directeur – fiche 4 : quel est la raison de l'élargissement de la passerelle ?	Il s'agit d'améliorer les conditions de circulation des liaisons cyclistes et piétonnes, en facilitant les croisements. Le trafic automobile restera interdit.	DS
125	CE	Plan directeur – fiche 4 : Les aménagements prévus permettent-ils un abaissement de la ligne d'eau par rapport à la crue de 2007 ?	Pour un débit de 90 m3/s (crue de 2007), l'élargissement de la rivière permet d'abaisser la ligne d'eau d'environ 50 cm.	AM
126	UR	Plan directeur – fiche n°4 : le parc urbain est-il maintenu en SAU ?	L'aménagement du parc urbain n'est pas encore défini. Une exploitation agricole adaptée, au moins sur une partie de la parcelle, n'est pas forcément impossible. Ce point sera détaillé lors de l'élaboration du plan spécial et des futurs projets.	HJ
127	CE	Plan directeur – fiche n°4 : l'abaissement du lit se fait-il dans tout le secteur ?	L'abaissement du lit est nécessaire depuis le pont de la Blancherie jusqu'à l'embouchure du Ticle. Sur le secteur Morépoint, il s'agit de réaliser une transition douce avec le secteur centre.	AM / DS
128	AU	Plan directeur – fiche n°4 : comment le problème des embâcles est-il traité de manière générale ?	Une première mesure sera prise sur le secteur de la Grande Ecluse afin de retenir les embâcles provenant de l'amont. Il s'agira ensuite d'assurer un entretien régulier et efficace des berges. Cette problématique sera traitée par le plan de gestion globale des cours d'eau qui sera normalement établi d'ici fin 2010.	AM / FG / DS
129	AU	Plan directeur – fiche n°4 : est-il possible de satisfaire les intérêts de l'ensemble des « usagers » de la Sorne (milieux de la nature, cyclistes, piétons, pêcheurs, etc.) ?	Le projet prend en compte l'ensemble des intérêts identifiés et tente de les satisfaire au mieux. Les aménagements sur les secteurs Morépoint et En Dozière le montrent.	DS

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

130	SB	Plan directeur - fiche n°5 : quel est l'état d'avancement de la carte des dangers Birse ?	Le travail de concertation entre les acteurs (canton, commune, CFF) a déjà commencé. Le Canton vient d'adjuger le mandat pour l'établissement de la carte des dangers de la Birse. Le secteur de la confluence de la Sorne avec la Birse est un secteur prioritaire et des propositions de mesures devraient être faites d'ici fin 2009 – début 2010. Etant en attente des résultats de l'étude Birse, les aménagements concernés par la fiche n°5 du plan directeur sont moins bien définis : l'écoulement sur ce tronçon de la Sorne est influencé par le niveau de la Birse.	DM / DS
131	SB	Plan directeur – fiche n°5 : qu'est-il prévu au niveau du pont CFF ?	Il n'y a pas encore de variantes prévues. Une séance de coordination a déjà eu lieu pour évoquer plusieurs solutions. Voir aussi question 130.	DS
132	SB	Plan directeur – fiche n°5 : qu'en est-il de l'aménagement de l'entrée Est de la ville ?	L'aménagement d'un passage à niveau gardé est obligatoire. Il doit être opérationnel fin 2013. Ce passage à niveau gardé est intégré au projet de la porte d'entrée Est de la ville.	HJ
133 ¹⁰	FIN	Autres subventions : pouvons-nous connaître l'ordre de grandeur ?	Pas de chiffres connus, les démarches étant en cours (CFF participent déjà à hauteur d'env. 30'000 sur le chantier En Dozière / les assurances privées doivent être contactées, ainsi que l'ECA qui possède un fonds pour financer de tels projets).	
134	AU	Le pont de Morépoint est-il assez large ?	La capacité du pont de la rue Auguste-Quiquerez est suffisante.	
135	CT	Il n'a pas été tenu compte des propositions faites lors de la consultation	Toutes les remarques ont été étudiées. Une pesée d'intérêts a été effectuée sur chaque proposition avant d'établir le document final. Des propositions plus techniques, et donc trop détaillées pour l'état d'avancement actuel, seront évaluées dans les différents projets de détail.	
136	FIN	Quel montant sera prélevé sur le fonds des digues pour financer le projet ? La taxe des digues sera-t-elle adaptée ?	La taxe des digues ne sera pas augmentée. Le plan de financement tient compte d'une recette annuelle constante de Fr. 400'000.- Ce montant permet à la fois l'entretien courant du cours d'eau (environ Fr. 200'000.-) et le financement du crédit de 15 mios.	
137	UR	Etat des acquisitions foncières	L'acquisition du terrain en Dozière, entre les bassins de l'A16 et l'AJMCE, est déjà réglé par une convention (tractations avec Armasuisse). Le solde, en zone agricole (zone protection de la nature PNC), fera prochainement l'objet de négociations avec les propriétaires et les exploitants. Sue le secteur Morépoint, les discussions foncières sont en cours dans le cadre du plan spécial Gros Seuc. Le montant pour l'acquisition des terrains de la Bourgeoisie au Colliard est inclus dans la demande de crédit.	
138	SB	Etat d'avancement de la carte des dangers de la Birse	L'étude devrait se terminer fin du 1er semestre 2010. Les mandataires doivent rendre leurs conclusions sur la confluence avec la Birse d'ici la fin de l'année.	
139	SB	La commune de Delémont devra-t-elle participer aux coûts des aménagements sur la Birse ?	La commune de Delémont devra, au même titre que la commune de Courroux et le Canton, participer au financement de ces mesures. Le fonds des digues permet, même avec un crédit de 15 mios sur la Sorne, de financer une partie de ce projet.	
140	FIN	Il faut tenir compte des intérêts dans le plan de financement	Il est tenu compte des intérêts entre le paiement des factures et le versement des subventions par le Canton et la Confédération (un décalage de trois ans a été considéré).	
141	AU	La sécurité contre les crues sera augmentée dans des zones bien définies : pourquoi n'y a-t-il pas un effort des propriétaires fonciers concernés ?	C'est une question de solidarité. Des bâtiments ont été endommagés, même s'ils n'étaient pas à proximité de la rivière. D'autre part, tous les habitants profitent des infrastructures de la "basse ville". Le principe de solidarité a été approuvé lors de l'adoption du règlement des digues.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

142	FIN	Les subventions sont-elles garanties ?	La Confédération ne prend position que lorsqu'elle est en possession d'un dossier solide, pour une période maximale de 5 ans. Au vu de l'augmentation des événements naturels extraordinaires et des dégâts associés, les montants alloués à la protection contre les dangers naturels vont probablement augmentés ces prochaines années. Les subventions escomptées semblent donc assurées.	
143	FIN	Il faut tenir compte de l'augmentation des valeurs officielles sur Delémont	Le plan financier tient compte d'une valeur constante des valeurs officielles, et donc de recettes constantes pour le fonds des digues. Toute augmentation de ces recettes diminuera la durée d'amortissement du crédit-cadre ou permettra des investissements dans d'autres projets liés au cours d'eau.	
144	AU	Les entreprises jurassiennes auront-elle la priorité pour les travaux ?	Il est évident que, si les conditions légales (loi sur les marchés publics) le permettent, les travaux seront prioritairement adjugés aux entreprises jurassiennes (sous réserve de compétences suffisantes et d'expériences dans des domaines similaires).	
145 11		Nous sommes sensibles à la surface qui va être amputée au camping le long de la Sorne. Elle sera certes compensée mais elle se fera contre le nord, zone qui est prise en étau entre le Ticle, la route et la Sorne. Ne serait-il pas possible de rogner sur l'autre berge de manière à maintenir l'emplacement de la berge du camping à son emplacement actuel ? L'expansion éventuelle du camping serait ainsi plus aisée, dans le cas contraire elle devient quasi impossible	Le projet se fait en collaboration étroite avec les responsables du camping. L'objectif est bien évidemment de proposer une solution attrayante pour le camping, en l'état actuelle et tenant compte d'une éventuelle extension. Cependant, une emprise sur le camping semble inévitable afin d'assurer la stabilité des talus – et donc des caravanes – sur le long terme. Les pieds de berge et les sous-berges sont de bonne qualité dans ce secteur. Il est souhaitable de les conserver. En cas de remblayage en rive gauche pour stabiliser la berge sans perte pour le camping, il serait nécessaire de "compenser" la section perdu en rive droite. Dans cette configuration, la création d'un 2ème lit semble nécessaire pour pouvoir garder le pied de berge rive droite (bonne qualité écomorphologique). Cette option ne sera vraisemblablement pas retenue.	
146		Si nous avons bien compris, il n'est plus question de faire de curages du fond du lit ni d'élagages des berges car cette mesure de sécurité n'est pas compatible avec l'écologie. Laquelle prime ???	Comme le stipule la conception directrice et le plan directeur, l'objectif sécuritaire prime. Cependant, écologie et sécurité ne nous semble de loin pas incompatibles dans ce secteur.	
147		Aucun devis ne nous a été soumis, nous ne connaissons pas la part du crédit-cadre de 15 CHF qui sera investie dans ce tronçon. Correspond-elle à celle de 2.3 CHF prévue dans le message au corps électoral ?	Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des mesures sur toute la Sorne, le devis de ce secteur est de 2.3 mio. Des choix devront être faits pour respecter ce montant, tout en garantissant un aménagement cohérent du secteur.	
148		En ce qui concerne les itinéraires cyclables nous prenons note qu'il n'y aura pas de changement par rapport à la situation actuelle. Sur les plans reçus, le positionnement du tracé cyclable, au Sud de la Sorne, est à corriger : la géométrie avait été dessinée en tenant compte de l'implantation de la	Ces remarques seront intégrées dans le projet.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

		petite centrale (projet communal). Pour rappel, la passerelle sur la Sorne a été réceptionnée en décembre 2005. Ce secteur est un nœud important pour le réseau cantonal : itinéraires régionaux. De plus les itinéraires classés "régionaux N° 23 et 64 de SuisseMobile transitent par ce secteur.		
149		Il faudrait "étendre la portée du projet à la rive gauche".	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
150		Un passage "mobilité douce" au niveau de la micro-centrale pourrait être intéressant dans la mesure où il assurerait une liaison plus courte pour les trajets, entre les deux rives, de et vers Delémont.	Cette proposition sera étudiée.	
151		L'utilité d'un belvédère se pose.	Cet objet sera discuté en séance de concertation du 20 mai 2010.	
152		Lors de la visite du 25.03.2010, il a été précisé que la voie CFF allait être protégée (remblai, digue, etc.) pour les événements importants (crues centennales) qui envahissent la zone de prairie inondable (secteur d'abaissement de la digue) jusqu'à la voie CFF. Sur le plan d'intension cet aménagement n'est pas mentionné.	La voie CFF sera bien protégée pour une crue centennale. Les aménagements nécessaires ne sont pas encore définis. Ils le seront sur la base des analyses hydrauliques et des relevés de terrain. Une digue ou un « remodelage » du terrain seront réalisés aux endroits nécessaires.	
153		Il faut conserver un maximum de surface agricole utile (SAU = des paiements directs!!) dans une ambiance qu'on sait sensible (yc. la parcelle d'Armasuisse-DDPS). Il faut examiner la manière de gérer la situation spéciale des propriétaires fonciers ayant des parcelles situées en protection de la nature (maintenant inondables avec le projet Sorne) suite au RP RDC dans le secteur.	Une concertation spécifique est mise en place avec les agriculteurs. Un des objectifs du projet est bien de conserver un maximum de SAU.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

154		La partie aval du ruisseau de Rossemaison (entre le passage sous la voie CFF et l'embouchure dans la Sorne) devrait être renaturée au maximum par l'extension de la zone roseaux/marais/boqueteau existante.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
155		A l'amont du seuil de la Grande Ecluse, rive droite, une incertitude règne encore en ce qui concerne le niveau de la berge; nous sommes d'avis qu'il faut abaisser le niveau de la berge afin d'assurer l'inondation (plus) fréquente de la prairie, permettant de transformer cette zone rapidement en prairie humide ou en prairie à litière.	Le projet prévoit une inondation du secteur tous les 5-10 ans, ce qui ne va pas de pair avec une prairie humide.	
156		Il y a effectivement une situation de goulet à l'aval du camping et de la nouvelle digue, due au corsetage actuel de la rivière. Nous sommes d'avis qu'à cet endroit, la rivière doit être élargie en rive gauche également pour assurer un meilleur profil en travers.	Le projet prévoit déjà un tel élargissement.	
157		Dans la zone située au nord-est de l'école professionnelle, le site s'étendant entre la berge et la pelouse de l'école, comprenant une gouille artificielle, une plantation de saules et un petit étang entouré de végétation herbacée et arbustive, a une grande potentialité dont il convient de tirer parti. Nous suggérons a) de faire en sorte que la zone soit fréquemment inondée, b) de conserver la plantation de saules en y pratiquant une forte éclaircie pour permettre à d'autres espèces de s'y développer, c) d'étendre cette zone en mordant (largement) sur la pelouse actuelle.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
158		Etant donné la monotonie du lit et des rives sur le linéaire à l'amont de la Grande Ecluse et le faible courant en raison de la retenue, il conviendrait de construire quelques alternances, par exemple deux	Cette proposition sera étudiée.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Somme / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

		ou trois épis appuyés sur la rive gauche et quelques amas de blocs en alternance. Ce type d'aménagement ne pose pas de problème de gabarit de crue, puisque la digue en rive droite sera abaissée pour délester la chute de la Grande Ecluse. En même temps que l'abaissement de la digue, il conviendrait d'enlever la stabilisation actuelle en rive droite et de créer une berge en pente douce, favorisant les dépôts d'alluvions (habitat exclusif de la lamproie), sans nouvelle stabilisation avec des blocs ou des saules en pied de berge.		
159		Pour le ruisseau de contournement, la pente doit être la plus faible possible (4 % pour une rampe, 2% pour un ruisseau), ce qui n'empêche pas la construction de quelques petites chutes suivies de fosses de dissipation pour faciliter la migration des espèces électives du niveau typologique (truite, ombre, vairon, chabot, lamproie de Planer). Le vairon n'est actuellement pas présent du fait que la Somme, sur l'ensemble de son linéaire, est corsetée dans un lit mineur et que manquent, partout, des zones calmes, même en crue, qui permettent aux alevins, de vairons notamment, de se maintenir. Ce poisson reviendra donc probablement dès que seront recréés suffisamment d'élargissements et de bras morts et que les obstacles inférieurs auront disparus, notamment la partie bétonnée en ville.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
160		L'arrivée du ruisseau dans la Somme doit être attractive avec un courant bien distinct de celui de la chute principale	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
161		L'idée d'une deuxième passe à poissons qui rejoindrait le Ticle est aussi très intéressante et mériterait une attention particulière, lorsque le projet de détail de la confluence du ruisseau de la Golatte avec	Cette proposition fera l'objet d'une pesée d'intérêts avec les autres solutions de passe à poissons (passe intégrée à la microcentrale, ruisseau de contournement. Des choix devront être réalisés afin de respecter le devis.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

		la Sorne sera établi		
162		Le bras mort prévu pourrait être calqué sur celui de la Birse à Soyhières, en s'assurant une profondeur permanente suffisante. Pour ce qui concerne les amphibiens, il vaut mieux éviter leur cohabitation avec des poissons. De ce fait, la construction d'une ou de plusieurs mares dans le prolongement du bras mort serait bénéfique pour plusieurs espèces d'amphibiens, pour autant qu'elles soient déconnectées de la Sorne, par exemple par une barrière de graviers qui ne laisse passer que l'eau.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
163		A l'aval du CPD, l'élargissement devrait inclure les blocs qui stabilisent actuellement la rive gauche, blocs qui pourraient être réutilisés pour stabiliser la nouvelle rive. Le « trou », existant actuellement à proximité de ces blocs devrait être agrandi et approfondi avec une profondeur maximale d'environ 2 m et une longueur à déterminer lors du chantier.	Cette proposition sera étudiée.	
164		Tous les enrochements en rive droite à l'amont et à l'aval du méandre du CPD doivent être enlevés et la berge aménagée en pente douce avec un élargissement du lit, qui doit rester en eau même à l'étiage, sans nouvelle stabilisation de pied de berge, y compris avec des saules. En effet, quand les risques d'érosion sont faibles ou admis, il convient plutôt d'implanter, au contact de l'eau, des Phalaris. Cette plante, quasiment absente de la Sorne car remplacée systématiquement par des blocs ou des arbres, est l'habitat refuge privilégié des truitelles 0+	Cette proposition sera étudiée.	
165		En rive gauche dans le méandre du CPD, il faudrait prévoir la construction d'épis ou le	Cette proposition sera étudiée.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

		maintien d'épis existants.		
166		Une connexion du plan d'eau situé à l'intérieur du méandre du CPD avec la Sorne serait bienvenue.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
167		<p>Sur le linéaire d'environ 300 m longeant la Blancherie, il est nécessaire de créer des alternances. Pour ce type de cours d'eau, on calcule en général une alternance pool – radier tous les 6 à 8 fois la largeur du lit à l'étiage. Il conviendrait en conséquence de placer environ 5 seuils franchissables d'environ 20 à 30 cm de dénivellation, avec à l'aval chaque fois une fosse d'une quinzaine de m de longueur et d'un maximum de 2 m de profondeur. Au besoin, quelques épis et amas de blocs pourraient compléter les aménagements. Il n'est pas nécessaire d'ajouter une forêt d'arbres ou de buissons sur les rives ou en pieds de berges. Cette remarque est valable pour l'ensemble du secteur qui sera réaménagé. La Sorne est suffisamment boisée et corsetée sur toute sa longueur par des blocs et des arbres. Généralement d'ailleurs, au lieu de planter systématiquement des arbres ou des buissons, il serait plus opportun, ici ou là, quand cela est possible d'un point de vue hydraulique, de planter, en pied de berge, quelques saules buissonnants, qui serviront de refuge à la plupart des espèces de poissons.</p> <p>Au cours du chantier, auquel les pêcheurs souhaitent être associés, il conviendra peut-être d'ajouter encore l'une ou l'autre alternance, par la création de petits seuils-fosses ou d'épis.</p>	Cette proposition sera étudiée.	
168		Nous demandons une gestion des sols agricoles, aux fins d'obtenir le plus rapidement possible une prairie humide,	Cette proposition sera étudiée. On se référera également à la remarque n°11	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

		maigre, remplaçant les grandes cultures, agrémentée de bosquets et autres milieux naturels. Nous conseillons les trois premières années l'exportation d'un maximum de matière végétale Une coupe tardive (15 juin / 1 juillet) ne devrait intervenir qu'à partir de la quatrième année.		
169		Le ruisseau de contournement doit être le plus naturel possible pour permettre la migration amont-aval et vice versa du plus grand nombre d'espèce présentes ou potentielles (et pas uniquement les espèces piscicoles).	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
170		Un bras mort le plus naturel possible (pas d'aménagements spécifiques) peut être aménagé. Nous conseillons de ne creuser qu'une amorce de bras mort puis laisser faire le cours d'eau. Ceci pour tout autant que les milieux naturels présents sur la zone actuellement ne soient pas détruits	La dynamique de la Sorne n'est pas suffisante pour laisser le bras mort se développer de lui-même. Le bras mort prévu est par conséquent plus important afin de garantir son intérêt.	
171		Nous ne sommes pas partisans d'un ponton d'accès (belvédère) à la zone nature. L'affectation de la zone doit rester écologique et ne pas permettre par exemple aux promeneurs et aux chasseurs de lâcher leurs chiens.	Voir remarque 7.	
172		Là où la digue de protection rejoint la Sorne, vers le CPD, nous conseillons de prévoir un meilleur bec d'écoulement. De notre point de vue, lors de crues, il y a risque d'arrachement de la berge et de rupture subséquente de la digue.	Actuellement le risque est maîtrisé. Les aménagements en rive gauche permettront d'améliorer la situation	
173		Le ruisseau de Rossemaison doit être revitalisé sur le plus long tronçon possible. Sa partie aval, en confluence avec la Sorne permet sa revitalisation en une zone de roselière / zone humide.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
174		Partout où cela est possible, il s'agit d'élargir l'espace du cours d'eau et de le mettre en relation avec les prairies	Cette remarque sera intégrée dans le projet. Concernant les achats de terrain, les moyens financiers à disposition sont limités. La recherche de collaboration avec les propriétaires et exploitants actuels est donc essentielle.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Somme / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

		inondables adjacentes. Des achats de terrains sont dans ce sens bienvenus.		
175		Il existe des possibilités d'améliorer les surfaces humides en lien avec la Somme sur les parcelles entourant le centre professionnel.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
176		Nous estimons que le projet ne tient pas assez compte de la nécessité de revitaliser la roselière à l'ouest de la grande Ecluse, roselière traversée par le ruisseau venant de Courtételle et Rossemaison. L'affectation en prairie telle que prévu détruit le peu qu'il reste de cette roselière.	Il est prévu de conserver la roselière actuelle.	
177		L'abaissement de la digue en rive droite va détruire un cordon végétal qu'il nous paraît intéressant de conserver. Il nécessite le déplacement de la passerelle ce qui nous semble superflu sauf si la traversée de la Somme peut se faire à la grande écluse en relation avec la mini centrale	Le cordon végétal sera remis en place. Le déplacement de la passerelle ne se fera, s'il se fait, qu'en lien avec la microcentrale.	
178		La réfection de la rive gauche en amont de la grande écluse doit être modeste et l'aménagement du chemin ne doit pas être du type « autoroute piétons-vélos ». Il en est de même en aval.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
179		Le cheminement en aval de la grande écluse, en rive droite, entre l'école du bois et l'école professionnelle devrait suivre le tracé de la digue et ne pas pénétrer dans la zone scolaire. Le belvédère prévu n'est pas nécessaire, l'observation de la vie animale et végétale peut se faire depuis le cheminement.	Cette proposition sera étudiée. Voir aussi remarque 11.	
180		En rive gauche, nous partons du principe que le passage pour piétons près de la confluence de la Pran sera amélioré pour faciliter le passage avec des poussettes et que la « privatisation » de la berge par les possesseurs de caravanes sera supprimée par un aménagement adéquat.	Cette proposition sera discutée avec les différents propriétaires.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

		Le schéma indique une discontinuité du tracé du cheminement en rive gauche près du tennis.	Cette remarque sera intégrée dans le projet.	
181		Nous regrettons l'abandon du cheminement en rive droite entre l'école professionnelle et le pont du Patouillet.	Les cheminements piétons seront discutés lors de la séance de concertation du 20 mai 2010.	
182 12		Des organisations sportives ont-elles été contactées ?	Des contacts ont été pris avec le Canton qui n'a pas de demande spécifique en termes d'activités sportives. Ce sera fait par le biais d'un sondage qui sera lancé par la Confédération où la ville de Delémont a été retenue (échantillon de 1'200 personnes).	
183		Quelle est la position du groupe de concertation au sujet du Belvédère ?	Certaines ne sont pas opposés pour l'aspect « promenade familiale » pour autant que cela rentre dans les coûts. D'autres sont contre car ils estiment que les accès devraient être limités dans cette zone.	
184		L'accès à la plage du camping sera-t-il amélioré ?	L'amélioration de cette dernière et l'accès sont prévus. Cette mesure fait l'unanimité.	
185		La marre près de l'école professionnelle est-elle maintenue ?	Oui. Le Canton entreprendra des travaux de réparation cette année.	
186		Le Canton cédera-t-il une partie de la pelouse au Nord du centre professionnelle ?	Le canton est ouvert à la discussion et des contacts sont en cours.	
187		Qu'est-il prévu de faire du bassin de l'ancienne usine à papier entre la Sorne et le Centre professionnel ?	Deux pistes sont possibles, soit le remblayer, soit le revitaliser. En cas de revitalisation, l'alimentation du bassin doit être garantie (à étudier). En cas de remblayage, des gouilles seront créées.	
188		Qu'en est-il des chemins piétonniers ?	Pour le chemin des apprentis actuel, il est proposé d'amener le chemin (coude) en le ramenant vers le bâtiment de l'Arsenal. Il faut un équilibre entre les avis de tous les acteurs et cela nécessite une réflexion plus approfondie. Voir aussi question 183.	
189		La protection faite de saules empêche l'accès à la pêche. Cet accès doit être garanti.	Il en sera tenu compte dans le projet d'ouvrage.	

CODES: AI = alerte, intervention, information, sécurité; AU = autres; CE = Curage, corrections, élargissement du lit; CT = Concertation; DI = digue et arrière digue, bassins; FIN = financement; IR = inondation par refoulement, nappe; MA = Mesures en amont; PM = protection mobile; SB = Sorne / Birse; UR = urbanisme, propriétaires

N°	code	Question / proposition	Position de l'Autorité (les éléments de réponse actuels sont provisoires et non validés)	Auteur de la réponse
Numéros manquants : questions et réponses incluses sous d'autres n° de question Les notes de bas de page se trouvent à la fin du document.				

-
- ¹ Ce tableau de bord est la pièce maîtresse du processus de concertation. Il contient notamment la liste des questions soulevées et les réponses de l'Autorité. Ce tableau est régulièrement mis à jour et permet à chaque acteur de vérifier comment il est répondu à ses remarques et objections. Ce tableau doit offrir la meilleure garantie possible que toutes les questions soulevées sont traitées dans le cadre du processus de concertation.
 - ² les questions et "position de l'Autorité" 1 à 25 sont extraites du PV de la réunion de quartier du 7 novembre 2007
 - ³ les questions et "position de l'Autorité" 26 à 32 sont extraites du PV de la réunion de quartier du 12 novembre 2007
 - ⁴ les questions et "position de l'Autorité" 33 à 43 sont extraites du PV de la rencontre du 5 novembre 2007 avec les milieux concernés
 - ⁵ les mentions 45 à 52 trouvent leur origine dans le dossier de Theo Voelke
 - ⁶ les questions et "position de l'Autorité" 53 à 56 sont extraites du PV de la rencontre du 27 novembre 2007 avec les milieux concernés
 - ⁷ les questions 57 à 64 sont issues des courriers enregistrés lors de la publication des arrières – digues (mars 2008)
 - ⁸ les questions 66 à 102 sont en lien avec la concertation du 19 mars 2009
 - ⁹ les questions 103 à 132 sont en lien avec la concertation du 10 juin 2009 (les questions en lien avec la consultation publique du plan directeur : voir fichier "résultats de la conception directrice" sous www.delemont.ch)
 - ¹⁰ les questions 133 à 144 sont en lien avec la séance d'information du 27 août 2009
 - ¹¹ les questions 145 à 181 sont en lien avec la concertation du 25 mars 2010
 - ¹² les questions 182 à 189 sont en lien avec la concertation du 20 mai 2010